



ACCOMPAGNE, CONSEILLE & FACILITE

X.O AUDIT

70 Rue Anita Conti
56000 VANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Acte sous seing privé exprimant le consentement de tous les associés
A tenir sur mars 2026

Ce rapport contient 2 pages

5 rue Maria Telkès
PA de Ragon
Périphérique Nantes Nord
44119 TREILLIÈRES

02 40 63 37 75
contact@ekalis.fr

ÉKALIS : SAS au capital de 492 925€ - 420 325 938 RCS Nantes — Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire.
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique - www.ekalis.fr

Membre Alliance eurus

X.O AUDIT

Acte sous seing privé
Exprimant le
consentement de tous
les associés
A tenir sur mars 2026

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes désigné sur la transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par acte sous seing privé exprimant le consentement de tous les associés en date du 26 février 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels clos au 30 septembre 2025, font ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 443 538 € contre 496 568 € au cours du précédent exercice.

Les autres achats et charges externes sont stables et s'établissent à 250 517 € contre 258 643 € pour l'exercice précédent.

La masse salariale s'établit à 157 157 € contre 155 814 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des autres produits et autres charges le résultat d'exploitation ressort ainsi à 22 815 € contre 79 374 € sur l'exercice précédent.

Des dividendes ont été perçus pour 25 000 € et une dépréciation financière a été comptabilisée pour 35 000 €. Après prise en compte de ces éléments, le résultat net après impôt société est de 4 311 € contre 25 893 € au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 30 septembre 2025 avant affectation du résultat de l'exercice s'élèvent à 139 101 € et représentent 40% du total du bilan.

L'actif immobilisé est constitué d'immobilisations incorporelles pour 16 616 €, d'immobilisations corporelles pour 27 149 € et d'immobilisations financières pour 95 656 €.

Un emprunt bancaire de 92 418 € est constaté.

La trésorerie ressortait à 33 871 € au 30 septembre 2025.

Le total des créances d'exploitation s'élève à 178 891 € et le total des dettes s'élève à 119 663 € au 30 septembre 2025.

X.O AUDIT

Acte sous seing privé
Exprimant le
consentement de tous
les associés
A tenir sur mars 2026

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 septembre 2025. Cependant, les éléments communiqués ne font pas apparaître de risque de dégradation de la situation financière de la société par rapport à l'exercice précédent.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nos contrôles ont notamment porté sur l'analyse du bilan et du compte de résultat arrêté au 30 septembre 2025 de la société X.O AUDIT ainsi que sur le niveau d'activité et de trésorerie depuis cette date.

Ces comptes annuels font apparaître des capitaux propres d'un montant de 139 101 € dont 4 311 € au titre de résultat de l'exercice, et un capital social s'élevant à 12 000 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

A la date de nos travaux, et sur la base des diligences réalisées, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le projet de statuts ne mentionne aucun avantage particulier.

Fait à Treillières, le 10 mars 2026

Le commissaire aux comptes et à la transformation

ÉKALIS

Samuël Bricaud
